22 septembre 2017



GT Pêche; animateur JC. Briens

 Madame PAUTHIER

 Vice-Procureur

 TGI Vannes

 22 place de la République.

 56000 VANNES

 Madame la Vice-Procureur,

Vous avez bien voulu recevoir des représentants de l'UNAN Morbihan le 14 septembre dernier et nous tenons à vous en remercier.

En effet, nous avons été très sensibles à votre écoute et avons apprécié la qualité de nos échanges.

Parmi les points évoqués, nous avons principalement retenu :

- PECHE en bateau à l'aide de lignes gréées, mouillées à proximité immédiate du bateau pendant la séance de pêche.

Suite aux échanges entre l’UNAN, la DDTM (DML) et le Président du Comité des Pêches, le modus vivendi, accepté au printemps 2017 et mis en œuvre depuis, sur le mode de pêche traditionnel en bateau de la daurade royale, notamment, au moyen de quatre lignes gréées composées chacune d’une bouée immatriculée, d'une corde avec un fil muni de 3 hameçons maximum, d'un plomb ou d'un grappin, a satisfait et apaisé l’ensemble des parties.

L’UNAN souhaite que ces dispositions soient considérées comme pérennes, comme c'est le cas dans les départements où ce type de pêche est couramment pratiqué, afin de ne plus être une source de contentieux avec l’ensemble des corps de contrôle (observations verbales, rappels à la loi, procès-verbaux)

- CONTROLES:

L’UNAN n’a jamais contesté et ne conteste pas la nécessité des contrôles en mer (sécurité, préservation de la ressource, de l’environnement etc).

Ceci étant, en réponse à notre demande, nous avons bien noté qu'un effort de coordination serait fait, dans la mesure du possible, pour éviter la répétition des contrôles (parfois d’un jour sur l’autre pour un même pêcheur) et l’interprétation différente de la réglementation selon les contrôleurs, principalement vis-à-vis de la pêche de loisir embarquée, ce dans des conditions qui génèrent l'incompréhension des usagers.…

- INFORMATION DES USAGERS:

Nous partageons totalement avec vous l'idée selon laquelle l'information des usagers est un préalable à la sanction.

Pour sa part, l’UNAN fait un effort conséquent d'information de l’ensemble de ses adhérents sur tout sujet relatif à la plaisance et plus particulièrement sur la réglementation et ses évolutions. Cela a été le cas pour la diffusion de l'arrêté préfectoral délimitant les chenaux dans le Golfe du Morbihan. Néanmoins force est de constater que cet arrêté reste ignoré de trop nombreux plaisanciers ce qui illustre cette absence d'information préventive. Dans le cas cité, l’aide du Parc Naturel Régional (PNR) du Golfe pourrait être sollicitée (cf le travail intéressant réalisé depuis quelques années par le PNR relatif à la pêche à pied).

- SECURITE :

L’UNAN considère également qu'il s'agit d'un sujet essentiel. Elle organise d'ailleurs régulièrement des exercices pratiques de maniement d'extincteurs et de tirs de feux à main et des démonstrations d'utilisation de radeaux de survie. En collaboration avec la SNSM et en lien avec les services de l'Etat, l'UNAN poursuivra son action de sensibilisation et de formation à la sécurité auprès de ses adhérents comme pour tout plaisancier intéressé.

- ENVIRONNEMENT :

Le problème de la protection des coques de bateau et de l'impact des antifoulings sur le milieu naturel est un sujet préoccupant sur lequel l'UNAN travaille activement. Elle a fait des propositions, notamment dans le cadre des travaux du SMVM du Golfe du Morbihan ou auprès des responsables du PNR, visant au remplacement progressif des produits incluant des composants toxiques. Toutefois, si le carénage ne doit en aucun cas s'effectuer hors des aires aménagées à cet effet, cette évolution vers des solutions "propres" ne pourra aboutir sans officialisation de la pratique du nettoyage des coques à l'éponge (dans le cadre d'un protocole à convenir), donc sans recours obligatoire à des aires de carénage coûteuses à réaliser et à utiliser, d'ailleurs en nombre très insuffisant encore aujourd'hui.

Nous avons bien noté votre proposition de contacts réciproques chaque fois que nécessaire et d’une rencontre bilan annuelle, ce dont nous vous remercions bien vivement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Vice-Procureur, l'expression de mes sentiments respectueux.

 P. CLAUDEL,

 Président de l'UNAN Morbihan

UNAN MORBIHAN 2 rue du Commerce 56000 VANNES

mail: president@unan56.bzh